

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

## SECTEUR JEUNESSE 11-17 ans

### Juin 2025 à Juin 2026

L'ACSO (Association des Centres Socioculturels d'Oullins) est une association loi 1901 qui développe des actions en faveur de tous les publics. L'ensemble de ses projets et activités est présenté sur le site [www.csoullins.org](http://www.csoullins.org) ainsi que sur la page Facebook [ACSOullins](https://www.facebook.com/ACSOullins).

L'Accueil Jeunes (AJ) s'inscrit dans une démarche éducative et citoyenne, fondée sur deux référentiels : le projet éducatif de l'association et le projet pédagogique spécifique au secteur jeunesse. Ces documents, accessibles aux familles, cadrent les actions menées et sont soumis à la réglementation de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) garante de sa bonne application. Une déclaration officielle est renouvelée chaque année.

Le présent règlement de fonctionnement encadre l'accueil jeunes 11 à 17 ans. Sa lecture et sa signature valent acceptation des règles de vie collective et adhésion aux valeurs portées par l'ACSO.

## 1. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL JEUNESSE (AJ)

### 1.1. PRESENTATION

L'Accueil Jeunes de l'ACSO est un **espace de socialisation, de découverte et d'engagement**, ouvert aux jeunes **de 11 à 17 ans**, dès leur entrée en classe de 6<sup>e</sup> jusqu'à la fin de leur parcours au lycée.

#### *Finalités et objectifs*

Lieu d'échange, de partage et de rencontre, il vise à :

- Favoriser le vivre-ensemble et le respect de chacun,
- Offrir un cadre sécurisé et bienveillant pour l'épanouissement personnel,
- Permettre à chacun de s'exprimer librement et de prendre part à la vie collective,
- Encourager l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté des jeunes.

L'accueil jeunesse s'inscrit dans une démarche éducative, où chaque jeune est **acteur de son temps libre**.

#### *Public accueilli*

Le service est destiné aux jeunes âgés de **11 à 17 ans**, sans distinction, à partir de l'entrée au collège (classe de 6<sup>ème</sup>).

#### *Organisation de l'espace jeunesse*

L'accueil s'organise autour de **trois espaces complémentaires** :

- **Espace ludique** : pour se détendre, jouer, discuter, créer du lien, découvrir...
- **Espace ressources** : pour s'informer, échanger, s'orienter, trouver du soutien...
- **Espace projet** : pour s'impliquer, construire des initiatives, développer ses idées...

## ESPACE LUDIQUE

**Périodes scolaires** : accueil libre (jeux de plateau & vidéo, activités créatives...)

**Vacances scolaires** : sorties, baignades, sport, ateliers artistiques, séjours

## ESPACE RESSOURCES

**Espace de travail & outils numériques** : pour faire les devoirs, des recherches de stage....

**Ateliers autour de la prévention des risques**

## ESPACE PROJET

**Projets en partenariat** : Jeunes Prog' avec le Théâtre de la Renaissance ...

**Accompagnement de projet**  
(pour les 14-17 ans)

**Actions & chantiers d'autofinancement**  
(pour les 14-17 ans)

Ces trois volets permettent aux jeunes de s'investir à leur rythme, selon leurs envies, tout en développant des compétences utiles à leur avenir.

### *L'équipe d'encadrement*

L'équipe jeunesse est composée de :

- Une **coordinatrice enfance/jeunesse**, référente du secteur jeunes
- Deux **animateurs permanents**, présents au quotidien,
- Des **vacataires** ou animateurs saisonniers qui viennent renforcer l'équipe lors des périodes de forte affluence (vacances scolaires, événements...).

## 1.2. PERIODES D'OUVERTURE

- Lors des périodes scolaires : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis (ainsi que quelques samedis dans l'année)
- Pendant les petites et grandes vacances scolaires : du lundi au vendredi (sauf fermeture 2 semaines en août et 1 semaine pendant les vacances de Noël)

## 1.2. LIEUX D'ACCUEIL

L'Accueil jeunes est proposé sur plusieurs sites :

- **Période scolaire** : au Centre Social de Moreaud- 91 rue de la République 69600 Oullins-Pierre-Bénite
- **Petites vacances scolaires** :
  - Au Centre Social de Moreaud
  - et parfois à la Salle Esposito- 37 avenue Jean Jaurès 69600 Oullins-Pierre-Bénite

• **Grandes vacances scolaires :**

- A l'Ecole Jean Macé - 4 rue Fleury 69600 Oullins (sur juillet et la 1<sup>ère</sup> semaine d'août)
- Au Centre Social de Moreaud (la dernière semaine d'août)

### 1.3. PERIODES D'OUVERTURE & HORAIRES D'ACCUEIL

Le jeune est sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès son arrivée et jusqu'à son départ de l'accueil jeunes.

| OUVERTURE          |                  |                                                                                                             | HORAIRES D'ACCUEIL                                                      |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périodes           | Jours            | Horaires                                                                                                    | Matin                                                                   | Après-midi                              | Fin de journée                                                                                                                                                                                                |
| Scolaires          | Mardi            | 16h - 18h                                                                                                   | Fermé                                                                   | <b>Arrivée :</b><br>*Libre              | <b>Départ :</b><br>*Libre pour les jeunes autorisés à rentrer seuls<br>*À l'heure de fermeture pour les jeunes sans autorisation<br><br>(Présence obligatoire de 45 minutes minimum sur la plage d'ouverture) |
|                    | Mercredi         | 13h30 - 17h30                                                                                               |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    | Jeudi            | 16h - 18h                                                                                                   |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    | Vendredi         | 16h - 20h                                                                                                   |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    | Quelques samedis | Horaires définis selon l'activité proposée                                                                  |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
| Vacances scolaires | Lundi            | <b>Matin :</b> 9h30-12h<br><br><b>Midi :</b> 12h-13h30 (possibilité de manger sur place, prévoir son repas) | <b>Arrivée :</b><br>*Entre 9h30 et 10h<br><br>(Sauf sortie ➡ programme) | <b>Arrivée :</b><br>*Entre 13h30 et 14h | <b>Départ :</b><br>*Entre 16h30 et 17h30 pour les jeunes autorisés à rentrer seuls<br>*À 17h30 pour les jeunes sans autorisation<br><br>(Sauf sortie ➡ programme)                                             |
|                    | Mardi            |                                                                                                             |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    | Jeudi            | <b>Après-midi :</b><br>13h30-17h30                                                                          |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    | Vendredi         | (Sauf sortie ➡ programme)                                                                                   |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    | Mercredi         | <b>Après-midi + soirée :</b> 13h30-21h                                                                      |                                                                         |                                         |                                                                                                                                                                                                               |
|                    |                  |                                                                                                             | Fermé                                                                   | <b>Arrivée :</b><br>*Entre 13h30 et 14h | <b>Départ :</b><br>*Entre 19h30 et 21h pour les jeunes autorisés à rentrer seuls<br>*À 21h pour les jeunes sans autorisation                                                                                  |

Durant certaines périodes de vacances des séjours peuvent être mis en place. Il donne lieu à la rédaction d'un projet spécifique.



**Ces horaires peuvent varier notamment les jours de sorties** pendant les vacances scolaires. Veuillez consulter le **programme d'activités** disponible aux accueils avant chaque période de vacances et consultable sur notre site internet <http://csoullins.org/>

#### Retard :

Nous attirons particulièrement votre attention sur le **respect des horaires**, notamment **lors des sorties extérieures** (➡ programme). En cas de retard, il est impératif que le jeune ou ses parents informent l'équipe d'animation jeunesse dans les plus brefs délais ( ➡ 6. Coordonnées utiles).

### Départ :

- **Jeunes autorisés à quitter seuls l'accueil :** En cas de départ anticipé exceptionnel (par exemple : rendez-vous médical) en dehors des horaires habituels pendant les vacances scolaires, les parents ou responsables légaux doivent impérativement en informer l'équipe d'animation en amont. Une décharge parentale écrite, dûment signée, devra être remise en main propre à un animateur.
- **Jeunes non autorisés à quitter seuls l'accueil :** Les parents ou responsables légaux pourront venir récupérer leur enfant entre 16h30 et 17h30,

### Information sur le temps méridien pendant les vacances scolaires :

Les jeunes sont encouragés à rentrer chez eux pour le repas du midi.

Cependant, il est possible de déjeuner sur place à condition d'apporter un repas froid, qui sera conservé au réfrigérateur.

## 2. INSCRIPTION, RESERVATION & ANNULATION

L'accueil du jeune est soumis au respect des deux étapes suivantes :

1. Constitution ou mise à jour du dossier administratif
2. Inscription aux activités et règlement

### 2.2. ETAPE 1 : CONSTITUER OU METTRE A JOUR UN DOSSIER ADMINISTRATIF AUPRES DES ACCUEILS

Les parents ou représentants légaux doivent prendre rendez-vous auprès des accueils ( ➡ 6. Coordonnées utiles).

Le dossier administratif est valable un an à compter de sa date de création ou de renouvellement. Il doit être complet et à jour pour permettre toute inscription. Aucune inscription aux activités ne sera possible sans un dossier validé.

### Première inscription à l'accueil jeunes :

Elle se fait uniquement sur rendez-vous auprès d'un de nos accueils (Moreaud/ Saulaie). Lors du RDV, veuillez présenter les documents suivants :

- Carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccinations obligatoires),
- Attestation de quotient familial CAF de moins de 3 mois (à défaut, l'avis d'imposition et un document de la CAF attestant de votre numéro d'allocataire)
- Test de natation (et un Pass nautique pour les activités en eaux vives)
- Projet d'accueil individualisé (PAI) si besoin

Les documents à signer lors du rendez-vous :

- Fiche d'autorisation parentale,
- Fiche sanitaire,
- Fiche individuelle de l'enfant
- Règlement de fonctionnement



### Problèmes de santé ou besoins spécifique de l'enfant :

La famille est invitée à les **signaler** pour permettre un accueil adapté.

### Régimes alimentaires spécifique :

A préciser lors de l'inscription.

### Renouvellement d'inscription à l'accueil jeunes :

Le renouvellement du dossier administratif s'effectue à la date anniversaire du dossier. Merci de vous renseigner et de prendre rendez-vous auprès de l'accueil avec :

- Le carnet de santé à jour
- Votre attestation CAF actualisée

Merci de nous signaler tout changement de situation. En cas de changement de quotient familial, le nouveau justificatif doit être transmis aux accueils pour une prise en compte immédiate.

## 2.3. ETAPE 2 : S'INSCRIRE AUX ACTIVITES ET PROCEDER AU REGLEMENT

Les inscriptions se font :

- Prioritairement auprès des accueils pour toutes les périodes
- Sinon auprès des animateurs jeunesse (en particulier lors des vacances scolaires de l'été)

Les inscriptions ouvrent 2 à 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires (dates précisées sur le programme) et restent possibles dans la limite des places disponibles.

### Inscriptions de dernière minute :

- Pour les mardis, mercredis, jeudis et vendredis : inscription la veille avant 15h
- **Pour les lundis** : inscription le jeudi précédent avant 15h



Pour toute **participation à une sortie**, une **inscription sur au moins une journée sans sortie** dans la même semaine est obligatoire.

## 3. ANNULATIONS & ABSENCES

### 3.2. MODALITES D'ANNULATION

- Toute annulation à l'initiative de l'ACSO donnera lieu à un avoir ou sur demande à un remboursement
- Les annulations à l'initiative de la famille doivent se faire impérativement au minimum **72 h à l'avance** auprès des accueils sauf la première semaine d'août directement auprès des animateurs jeunes par mail ( ➡ 6. Coordonnées utiles).

### 3.3. ABSENCES

- Toute absence doit être signalée le plus tôt possible aux animateurs jeunesse ou aux accueils, par téléphone ou par mail. ( ➡ 6. Coordonnées utiles).
- **En cas de maladie du jeune, de stages scolaires, évènement familial exceptionnel**, un avoir sera effectué (remboursement possible uniquement sur demande) sous réserve d'envoi d'un justificatif d'absence. Celui-ci devra être envoyé **dans les 8 JOURS** par mail aux accueils suivant la date d'absence ( ➡ 6. Coordonnées utiles). Passé ce délai, aucun avoir (ni remboursement) ne pourra être délivré.
- **En cas d'absence injustifiée**, la journée est due.

## 4. TARIFICATION & FACTURATION

### 4.2. TARIFS

*Adhésions annuelles obligatoires (valables 1 an de date à date) :*

- **Une adhésion annuelle familiale** de 12 € (si QF > à 300), de 6 € (si QF ≤ à 300)
- **Une adhésion individuelle** (Pass' Ados- accueil jeunes) de 3 € /jeune/an

*Grille de tarification de l'accueil jeunes pour les vacances scolaires :*

- Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial (QF) de la CAF. Sans présentation du justificatif de quotient CAF ou de l'avis d'imposition, le tarif maximum est appliqué.

| QUOTIENT FAMILIAL CAF (QF)                                                          | JOURNEE « CHILL & FUN »<br>Ou « SUMMER GAMES » *<br>UNIQUEMENT                                                                                                                                          | JOURNEE « CHILL & FUN »<br>Ou « SUMMER GAMES »<br>+ 1 JOURNEE SORTIE/ AVEC<br>PRESTATAIRE EXTERIEUR | DEMI-JOURNEE SANS SORTIE<br>+ VEILLEE<br>(Même jour) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 0 à 250                                                                             | Adhésion individuelle (Pass' Ados)<br>3 € /jeune/an                                                                                                                                                     | 3 €                                                                                                 | 3 €                                                  |
| 251 à 500                                                                           |                                                                                                                                                                                                         | 5 €                                                                                                 | 5 €                                                  |
| 501 à 800                                                                           |                                                                                                                                                                                                         | 7 €                                                                                                 | 7 €                                                  |
| > 800                                                                               |                                                                                                                                                                                                         | 10 €                                                                                                |                                                      |
|  | * « Chille & Fun » / « Summer Games » « l'été : Un temps détente à l'accueil, entre jeux, discussions, défis, ateliers et ambiance conviviale... sans sortie ni intervenant. Juste nous, en mode cool ! |                                                                                                     |                                                      |
|  | Suppléments : <ul style="list-style-type: none"><li>Pour les habitants extérieurs à Oullins-Pierre-Bénite <b>+2 € par jour d'accueil</b></li></ul>                                                      |                                                                                                     |                                                      |

### 4.3. REGLEMENT

Il s'effectue à l'inscription selon les modes de règlement suivants :

- En espèces, chèques, chèques CESU, chèques ANCV : aux deux accueils de l'ACSO
- En E. CESU, informer par mail la date du dépôt et le montant aux accueils.

## 5. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### 5.2. ASSURANCE

L'association est assurée auprès de la MAIF. Tout incident survenant dans le cadre de l'accueil des jeunes pourra faire l'objet d'une déclaration à l'assureur, après évaluation par l'équipe encadrante.

### 5.3. SANTE, TRAITEMENTS ET HYGIENE

#### *État de santé :*

Aucun jeune présentant une maladie aiguë ou une fièvre supérieure à 38,5°C ne pourra être accueilli. En cas de doute ou de symptômes constatés, les parents seront contactés pour organiser le retour de l'enfant.

#### *Traitements médicaux :*

Tout traitement doit impérativement :

- Être accompagné d'une ordonnance,
- Être remis en main propre à un animateur permanent.

À défaut, aucun médicament ne pourra être administré. En cas de maladie contagieuse ou de traitement incompatible avec la vie en collectivité, l'association pourra refuser temporairement l'accueil du jeune.

#### *Frais médicaux :*

Si des frais médicaux (consultation, pharmacie, hospitalisation) sont engagés par l'association, ceux-ci devront être remboursés rapidement par la famille.

### 5.4. CONSIGNES PRATIQUES

#### *Tenue vestimentaire :*

Selon les activités prévues, une tenue adaptée est obligatoire. En cas d'équipement inapproprié, l'équipe se réserve le droit de refuser le jeune, **sans possibilité de remboursement**.

Une tenue de rechange est vivement conseillée.

#### *Objets personnels et de valeur :*

Il est **fortement déconseillé** d'apporter des objets de valeur (bijoux, téléphones, jeux, etc.).

Tout objet personnel reste sous la responsabilité du jeune et de sa famille. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

### 5.5. RESPECT DU CADRE ET DES BIENS

#### *Dégradations*

Toute dégradation volontaire des locaux, du matériel ou des espaces extérieurs entraînera une sanction. Les frais de réparation seront **à la charge des familles**.

### *Objets dangereux et produits interdits*

Conformément à la législation, il est **strictement interdit** :

- De fumer dans ou aux abords des locaux,
- D'introduire ou consommer de l'alcool ou des substances illicites,
- De détenir des objets dangereux ou portant atteinte à la moralité.

## **5.6. COMPORTEMENT ET RESPONSABILITES**

La vie collective repose sur le respect de chacun et la co-responsabilité. Les jeunes sont associés aux règles de fonctionnement, mais certains comportements ne seront **en aucun cas tolérés** :

- Violence physique ou verbale,
- Harcèlement, humiliation, ou pression morale,
- Dégradations, vols, ou actes malveillants,
- Racisme ou discrimination de toute nature.

Ces actes feront l'objet de sanctions adaptées.

## **5.7. SANCTIONS**

Tout manquement au règlement pourra entraîner une sanction proportionnée à la gravité des faits, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du jeune.

Dans ce cas :

- Un entretien sera organisé avec la famille,
- Le jeune ne pourra être accueilli tant que cette rencontre n'aura pas eu lieu,
- Toute exclusion sur une activité /journée déjà commencée restera due.



## 6. CONTACTS UTILES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Coordinatrice Enfance &amp; Jeunesse :</b></p> <p>ERNESTO Christine<br/> <a href="mailto:jeunesse@csoullins.com">jeunesse@csoullins.com</a></p> <p> 07.57.76.72.53</p>                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Informations pédagogiques et organisationnelles du secteur enfance/jeunesse</li> </ul>                                                                                                                                                                     |
| <p><b>Animateurs jeunesse :</b></p> <p>BORDIER Joris<br/> <a href="mailto:joris.bordier@csoullins.com">joris.bordier@csoullins.com</a></p> <p>MEHAH Imrane<br/> <a href="mailto:mehah.imrane@csoullins.com">mehah.imrane@csoullins.com</a></p> <p> 06.22.41.94.70</p>                                                     | <p>Interlocuteurs principaux concernant l'accueil de votre enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Informations pédagogiques en lien avec les programmes d'animations</li> <li>☛ Gestion des listes d'attentes</li> <li>☛ Contact pour prévenir de l'absence de votre enfant</li> </ul> |
| <p><b>Accueil Moreaud &amp; Saulaie :</b></p> <p>BELMAHI Nadia<br/> <a href="mailto:accueil.lasaulaie@csoullins.com">accueil.lasaulaie@csoullins.com</a></p> <p>Janis BERTOLLI &amp; POULARD Christelle,<br/> <a href="mailto:accueil.moreaud@csoullins.com">accueil.moreaud@csoullins.com</a></p> <p> 04.72.66.39.39</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Prise de RDV pour les dossiers administratifs</li> <li>☛ Renseignements (tarifs, inscriptions...)</li> <li>☛ Envoi des justificatifs d'absence</li> </ul>                                                                                                  |